



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

L'inégale répartition géographique des pédiatres libéraux

Question écrite n° 2998

Texte de la question

M. Nicolas Forissier alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'inégale répartition géographique affectant actuellement les différentes composantes de la médecine de l'enfant, notamment la pédiatrie libérale. Dans le rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur la pédiatrie et l'organisation des soins de santé de l'enfant en France, remis le 15 mai 2021, est constatée une pénurie globale du nombre de praticiens libéraux du fait de leur démographie (44 % des pédiatres libéraux ont plus de 60 ans) et de leur répartition inégalitaire sur le territoire national. Ainsi, dans 8 départements tels que l'Indre (0 pédiatre libéral), la Manche, l'Eure ou encore la Haute-Loire, la densité est inférieure à 1 pédiatre libéral pour 100 000 habitants. Dans le même temps, Paris, avec 13,7 pédiatres libéraux pour 100 000 habitants, apparaît être le département le plus fourni. Malheureusement, ces inégalités tendent à s'accroître. En effet, si en 2012 la densité de pédiatres hospitaliers et libéraux dans le département le plus doté (Paris) était 17 fois supérieure à celle du département le moins doté (Indre), en 2020, ce rapport s'établit à 20 (entre Paris et la Haute-Loire). Au sujet des pédiatres libéraux, si les effectifs progressent de 3 % sur la même période à l'échelle nationale, 56 départements voient néanmoins leurs effectifs diminuer. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement entend mettre en place des mesures visant à améliorer l'attractivité de la profession dans les départements en tension et, plus généralement, à résorber ces déséquilibres territoriaux.

Texte de la réponse

Depuis 1999, le nombre de pédiatres a augmenté de 32%, soit une croissance d'1% par an. La pédiatrie fait partie des spécialités qui ont connu les croissances les plus importantes. Cette croissance démographique est amenée à se poursuivre, notamment au travers du nombre de postes ouverts aux épreuves classantes nationales. Le nombre de postes ouverts a augmenté de 76% depuis 2004, passant de 196 à 345 postes ouverts en 2022. Néanmoins, le Gouvernement partage la nécessité d'améliorer l'attractivité de certaines professions dans les territoires en tension. En ce sens, le Gouvernement a procédé à un rééquilibrage territorial dans le cadre de la répartition des postes offerts aux épreuves classantes nationales. Cet effort vise à soutenir les spécialités à fort taux d'inadéquation, assurer un meilleur maillage territorial et augmenter le nombre de postes ouverts dans les spécialités liées aux politiques de santé publique portées par le Gouvernement. En lien avec le plan d'action pour soutenir la démographie médicale en région Centre-Val-de-Loire, une augmentation de nombre de postes spécifiquement ouverts dans la région a été décidée. Du reste, le Gouvernement a engagé de nombreux dispositifs pour répondre aux besoins dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante. Par exemple, le nombre de signataires du contrat d'engagement de service public a augmenté de 148 à 3 307 entre 2011 et 2021. Ce dispositif a ainsi permis l'installation de médecins libéraux en zone caractérisée par une offre de soins insuffisante, répondant ainsi à certains besoins d'accès aux soins médicaux. Enfin, pour traiter les difficultés plus profondes de la pédiatrie en France, le ministère de la santé et de la prévention organisera des Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant au printemps 2023 pour trouver des réponses nouvelles aux difficultés structurelles du secteur. Ces Assises se dérouleront sous la forme d'un échange national entre toutes les spécialités concernées par la prise en charge des enfants, aussi bien

pour la prévention que pour l'accès aux soins. Plusieurs grandes thématiques seront au programme : garantir à tous les enfants un parcours de santé de qualité et sans rupture ; améliorer le parcours en santé des enfants les plus fragiles ; relever le défi de la santé mentale des enfants ; mieux prévenir, pour améliorer la santé globale des enfants ; renforcer la formation des professionnels et faire évoluer les métiers de la santé de l'enfant ; améliorer les connaissances et les pratiques en santé de l'enfant par la recherche, et favoriser les pratiques innovantes. La préparation de ces assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant débute dès ce mois de décembre 2022.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Forissier](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2998

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 novembre 2022](#), page 5190

Réponse publiée au JO le : [13 décembre 2022](#), page 6280